Le 10 mars 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE MARDI LE 10 MARS 2026, À 19H30, À L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA.

Présences :

Olivier Larouche, conseiller Ville d'Alma	**Marc Richard, conseiller** Municipalité d'Hébertville
Louis Leclerc, conseiller Ville d'Alma	**Mario Desbiens, maire** Municipalité Ste-Monique-de-Honfleur
Jonathan Bellemarre, conseiller Ville d'Alma	**Jacob Coulombe, maire** Municipalité de Saint-Gédéon
Bianka Villeneuve, conseillère Ville d'Alma	**Johanne Lavoie, mairesse** Municipalité de Saint-Nazaire
Audrée Villeneuve, conseillère Ville d'Alma	**Johanne Morissette, mairesse** Municipalité de Lamarche
André Fortin, maire Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	**Patrick Bouchard, conseiller** Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot
Louis Ouellet, maire et préfet Municipalité de L'Ascension de N.S.	**Marie-Josée Larouche, mairesse** Municipalité de Labrecque
François Claveau, maire Municipalité d'Hébertville	**Jacinthe Larouche, mairesse** Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
Michel Claveau, conseiller Municipalité d'Hébertville	**Jean Tremblay, conseiller** Municipalité de L'Ascension de N.S.

Absences :

Sylvie Beaumont, mairesse Ville d'Alma	**Maxim Lavoie, maire** Ville de Desbiens
Marc Laliberté, maire Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	

Formant quorum sous la présidence de monsieur Louis Ouellet, préfet et maire de la municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur.

Étaient également présents Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière, Alain Coudé, greffier-trésorier adjoint, Nathalie Audet, directrice du service d'aménagement et Caroline Dubé, directrice à la vitalité du milieu et des projets spéciaux.

Résolution 19380-03-2026

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLETS 2 ET 3 – ADOPTION DU CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2025, le conseil de la MRC a accepté le projet d'entente de développement territorial du Fonds Régions et Ruralité (FRR), volets 2 et 3, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2028 (référence : résolution no 19181-06-2025);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 11 de cette entente, la MRC doit, avant le 31 mars 2026, élaborer, mettre en œuvre et tenir à jour, un cadre d'intervention pour la vitalité du territoire et des priorités annuelles qui en découlent, conformément aux exigences de la ministre des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la MRC ont pris connaissance du projet de cadre d'intervention pour la vitalité du territoire proposé dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR), volets 2 et 3;

CONSIDÉRANT QUE le comité du FRR, volets 2 et 3 et des projets structurants recommande au conseil de la MRC de procéder à l'adoption du projet de cadre d'intervention proposé;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par madame Johanne Morissette, appuyé de madame Jacinthe Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est adopte le projet de cadre d'intervention pour la vitalité du territoire du Fonds Régions et Ruralité (FRR), volets 2 et 3, dont il est question dans le préambule de la présente résolution.

QUE ce document soit affiché sur le site internet de la MRC et déposé dans le système de suivi intégré du Fonds Régions et Ruralité (FRR).

ADOPTÉE

Louis Ouellet, préfet

Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière
Alma, le 11 mars 2026